

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 27 janvier 2011

Les chantiers en cours

Complexe Sportif

D'importants travaux viennent de débiter. Il s'agit en premier lieu de mettre en œuvre un système de récupération des eaux pluviales. Ces eaux stockées dans un bassin de rétention serviront ensuite à l'arrosage des terrains de football. Le bassin vient d'être creusé et l'entreprise réalise actuellement les réseaux qui vont y acheminer l'eau. Ces travaux vont se poursuivre tout le mois de février.

Courant Mars, le site sera clôturé et un espace « multisports » en libre accès sera mis à disposition des jeunes Cugandais.

En parallèle, conjointement avec l'association "Trial Sèvre et Mingot", une nouvelle zone enrochée vient d'être recréée en face de la salle des sports.

Espace Culturel du Doué.

Avec la pose de la charpente, le bâtiment prend ses formes définitives et sera "hors d'eau" et "hors d'air" d'ici quelques jours. L'ensemble des corps de métiers liés aux aménagements intérieurs pourra alors intervenir.

Enquête Publique

L'enquête publique visant au déclassement de différents délaissés du domaine public vient de s'achever. Monsieur le commissaire enquêteur rendant un avis favorable sur l'ensemble des 5 dossiers, le conseil municipal s'est également déclaré en faveur de ces déclassements. Certains pourront faire l'objet de cession à des particuliers riverains et des contacts seront pris dans ce sens.

Dans le même esprit mais n'ayant pas été soumis à enquête publique, un délaissé communal pourrait être cédé à des riverains du lotissement de la Taille. Des contacts sont en cours avec les riverains.

Le futur lotissement du Bordage a son maître d'œuvre

Après l'expérience du lotissement du Haut Fief et sa démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU), il s'agit désormais de préparer le futur lotissement du Bordage. Une attention particulière sera de nouveau portée sur la préservation des qualités environnementales du secteur, la mise en œuvre de liaisons douces (piétons et cyclos) vers le bourg, les qualités d'intégration architecturales et énergétiques des futures habitations.

Pour cela, le groupement retenu en tant que maître d'œuvre rassemble différentes compétences avec : Mr François Debarre, architecte (Nantes), le cabinet Axénergie (Cugand) spécialiste de la maîtrise en énergies, le cabinet Onillon-Leboeuf-Dechenaux, géomètre (Clisson), le paysagiste «Paysages de l'Ouest» (Nantes) ou encore le bureau d'étude A3GI (Clisson).

Pour un montant de 100 650 € HT, ce groupement de maîtrise d'œuvre sera chargé de développer l'ensemble de ces points de vigilance avec pour objectif de déposer un permis de lotir au 3^{ème} ou 4^{ème} trimestre 2011.

Fonds Départemental d'Urbanisme Rural (F.D.U.R.)

Un groupe de travail constitué depuis juin 2010 et qui regroupe des élus, des représentants du Conseil Général, de la D.D.T.M., de l'Agence Routière Départementale et du CAUE travaille depuis cette date sur un programme d'aménagements des voies en entrée d'agglomération. En effet, il s'agit de concilier ralentissement des véhicules, création ou renforcement de voies douces pour les piétons ou cyclos et valorisation esthétique des routes de Gétigné, la Bruffière, la Bernardière et Clisson. Ce fonds départemental fixe ainsi les principales échéances et

permettra à la commune de bénéficier de 30 % de subventions du Conseil Général (pour un plafond de 450 000 € de dépenses).

Le planning prévisionnel et sous réserve des possibilités budgétaires prévoit les aménagements suivants :

- 2012 : RD 155 route de la Bruffière
- 2013 : RD 177 route de Gétigné
- 2014 : RD 77 route de la Bernardière et RD 63 route de Clisson

Modification de l'amplitude des horaires d'éclairage public

Le principe général est un allumage des candélabres géré automatiquement selon le niveau de luminosité pour une extinction à 23h puis une remise en lumière à partir de 6h du matin.

L'éclairage public est aujourd'hui organisé différemment selon les secteurs. En effet, pour des raisons de sécurité, l'éclairage reste allumé toutes les nuits au niveau des giratoires, des zones d'activité et du village de Bel-Air.

Le week-end connaît également des conditions particulières avec le centre bourg qui est lui aussi éclairé toute la nuit du vendredi soir au dimanche matin.

Alors que les collectivités doivent aussi s'inscrire dans une logique de gestion des énergies, le conseil municipal a souhaité proposer une nouvelle organisation. Ainsi, la règle générale dans la commune sera désormais une extinction à 22h30 pour un allumage à 6h30 le matin. La place de l'église sera quant à elle éclairée jusqu'à 23h puis rallumée à 6h en semaine mais maintenue allumée toute la nuit du vendredi soir au dimanche matin. Les équipements liés à la sécurité (giratoires, zones d'activités et village de Bel-Air) resteront également allumés toute la nuit. Cette mesure sera mise en place sous quelques semaines, le temps d'organiser ces nouveaux réglages.

Les autres décisions en bref

1. Après des modifications statutaires, les représentants de la collectivité auprès du SyDEV viennent d'être confirmés en les personnes de Mrs Joël Caillaud et Jean-Pierre Béranger en tant que titulaires et Mr Bernard Bretaudeau et Mme Jocelyne Front en tant que suppléants.
2. Un nouveau contrat de maintenance de l'éclairage public vient d'être signé avec le SyDEV qui assure ainsi 3 visites annuelles au sol + une visite systématique de l'ensemble des 676 points lumineux de la commune. Le coût de cette prestation est de 7 909,20 € pour l'année 2011.
3. Un éclairage public complémentaire sera installé dans le village du Port-sur-mer. En effet, alors que de nombreux jeunes y prennent le car scolaire, le village n'était jusqu'à présent éclairé qu'à son entrée.
4. Alors que la commune de Cugand a participé à la mise en place du Vendéopôle Vendée Sud Loire de Boufféré, une partie de la taxe professionnelle est annuellement redistribuée aux collectivités partenaires. Ce sont ainsi 24 025 € qui seront versés à Cugand au titre de l'année 2010.
5. Avec de nouveaux réseaux créés (lotissement du Haut Fief) GrDF a désormais 112 075 mètres de canalisation sous voirie. Pour cela une redevance de 554,93 €/an est versée à la commune.

Prochain conseil municipal le 24 février 2011